

SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
Ksar - Nouakchott- Mauritanie
BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
R.C.:N°35699/NIF 30500075
E-mail:somelec@somelec.mr

**Affichage N° (5810)**

Divers

DA N° 036/25-DCAMG/DAA/DAP du 07/05/2025

Date d'ouverture : Lundi 19 Mai 2025 à 12:00**Objet : Appel d'offres****Description : Factures groupées & Factures MT**

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantite
1	Facture Groupée Format 325x11 de 4 plis papier autocopiant impression recto en 2 couleurs	U		40000
2	Facture MT format 380x11 pouces de 2 plis, papier autocopiant	U		40000

NB : Les formulaires sont ci-joints et disponibles à la DAA. - Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue et de préciser le délai de livraison.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de livraison : **Magasin général**
- 4) Délai de livraison : Immédiat**
- 5) Votre offre (technique et financière) **en deux copies** doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidential et N° Affichage >> au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements **Lundi 19 Mai 2025 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
- 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
- 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
- 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- 9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
- 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur SOMELEC** ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)



SOMELEC FACTURE GROUPEE

Grupo N°
Data Factor

Imprimerie Mihale SA 45 29 02 58		F
Mois de relève	Tarif	Référencé
Montant facture	Référencé	Total
	Référencé des compteurs	
	Ancien	
	Nouveau	
	Compteur	
	kwh	
	Pré	
	Bruit	
	Référence	
	Taxe	
	Total	
	Référencé	
	Police	
	Adresse	

SOMELEC FACTURE GROUPEE

Groupe N.
Date lecture

Data factors

SOMELEC FACTURE GROUPÉE

Groupe N°
Date facture

SOMELEC FACTURE GROUPEE

Groupes H[•]

SOMELEC



FACTURE

EXPLORATION
ADRESSE
TELEPHONE
DEPANNAGE
BANQUE

N°
REFERENCE
TARIF
MOIS DE LIVRAISON
POINT LIVRAISON
NOM
ADRESSE

BANQUE
COMpte

COMPTEURS
A
R
H
M
I
O
U
S
P
C
T

COMPTAGE
FRAIS OCCASIONNELS
ACCUSE DE RECEPTION
MESSAGES

TOTAL HORS TAXE
TAXE
TOTAL FACTURE
ARRIERES

TOTAL A PAYER

INDICATION DES COMPTEURS

COMPTEURS ET CADRANS	ANCIEN INDEX	NOUVEAU INDEX	DIFFERENCE	CODE E.LECT
ACTIF HORS POINTE				
ACTIF POINTE				
REACTIF				
PUISANCE HORS POINTE MAX				
PUISANCE POINTE MAX				

FACULTATION DE L'ENERGIE ACTIVE

POSTES TARIFAIRES	CONSOMMATIONS RETENUES	Perte CONSUMPTION	CONSOMMATIONS A FACTURER	P.U.
ACTIF HORS POINTE				
ACTIF POINTE				
REACTIF				

FACULTATION DE L'ENERGIE REACTIVE

ENERGIE A LA TENSION	TANGENTE MAJORIZATION	TANGENTE PERTES	ENERGIE REACT A FACTURER	PRIX UNITAIRE
REACTIVE = R ACTIVE = A	TANGENTAIRE	MAJORIZATION PERTES	ENERGIE REACT A FACTURER	PRIX UNITAIRE
HORS POINTE	POINTE	REQUIITE	PRIX UNIT	MONTANTS

FACULTATION DES DEPASSEMENTS

PUISANCE ATTEINTE	PIRIX UNITAIRE	PIRIX UNITAIRE	PIRIX UNITAIRE
HORS POINTE	POINTE	HORS POINTE	POINTE

REDEVANCE COMPTAGE
FRAIS OCCASIONNELS

ACCUSE DE RECEPTION

MESSAGES

RECU, LE

REDEVANCE COMPTAGE

TOTAL HORS TAXE

TAXE

0.00

TOTAL FACTURE
ARRIERES

TOTAL FACTURE
ARRIERES

0.00

0.00

EXTRAIT DES REGLES COMMERCIALES

A défaut de paiement intégral dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de frais de gestion supplémentaires, ils seront égaux à l'intérêt appliquée au montant de la créance calculé au taux d'intérêt débiteur (Secteur Commerce Général court terme non réescrutable) fixé par la Banque Centrale de Mauritanie. Ce taux sera celui du dernier jour du mois précédent l'émission de la facture concernée.

Si le paiement intégral du montant des factures n'est pas intervenu dans un délai de Quinze « 15 » jours à compter de la date d'émission de la facture, SOMELEC aura le droit d'interrompre la fourniture sans préjudice du recouvrement des sommes pas voie judiciaire. Les frais de la charge du Client.

A défaut de paiement quinze jours après la coupure, le contrat est résilié et le branchement pourra être déposé. Le montant des mensualités de la prime fixe jusqu'à la date d'échéance normale du contrat sera du. SOMELEC se réserve la possibilité d'entreprendre toute action judiciaire pour

En cas de non paiement, le matériel servant à la desserte électrique du Client sera récupéré par SOMELLEC pour couvrir tout ou partie de la dette.

En cas de coupure ou de défaillance pour l'impayé, le Client en cause ne pourra bénéficier d'un autre contrat de fourniture d'énergie électrique sur l'étendu du territoire national qu'après s'être mis en rapport avec de SOMELÉG.